

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni ce jour, 12 avril 2025 à 10 h 30 sous la présidence de Mr Régis BRESSAND, Maire.

PRESENTS : Mmes BRILLAUD-GROSJEAN Elise, CORTET Violaine, PISACRETA Fabienne,
MM BRESSAND Régis, SEGUIN Frédéric, SEGUIN Gérard.

Absent excusé : M. ABBE Philippe ayant donné pouvoir à Mme CORTET Violaine.

Secrétaire de séance : Madame Violaine CORTET

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Considérant que Mme Violaine CORTET a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte financier unique.

Considérant que M. Régis BRESSAND, maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- ✓ APPROUVE le compte financier unique de la gestion 2024, lequel laisse apparaître un excédent de 35598.39 €
- ✓ CONSTATE que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable..
- ✓ ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- c/1068 (section d'investissement) : 797,01 €
- c/002 (report de fonctionnement) : 35.598,39 €

VOTE DES TAUX DES TAXES POUR 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les taux pour 2025 à :

- Taxe d'Habitation : 1.40 %
- Taxe foncière sur le Bâti : 26.54 %
- Taxe foncière sur le Non Bâti : 7.25 %

TRAVAUX EN FORET

Le Maire présente le devis chiffrant les travaux en forêt tels que proposés par les services de l'ONF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis établi par les services de l'ONF pour un montant de 4.070,33 euros TTC.

Monsieur le Maire est chargé de la signature du devis pour acceptation.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR 2025

M. le Maire rappelle au conseil municipal que pour l'entretien des espaces verts, il avait été décidé de retenir la SCOP ABBACA. Le travail effectué par cette entreprise ayant donné toute satisfaction, il propose de reconduire le contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de la SCOP ABBACA Jardins d'un montant de 3.456 euros TTC pour 2025 et charge le Maire de la signature du devis.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire rappelle que le projet de réfection de la Route de la Grande Résie a été acté lors de la dernière réunion de conseil municipal.

Plusieurs devis ont été établis.

Après étude de ces devis, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis établi par la SAS COLAS FRANCE pour un montant de 21.440 euros hors taxes.

Monsieur le Maire est chargé de la signature du devis pour acceptation.

Emprunt pour travaux de réfection de voirie

Le Maire précise que dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection de la route de la Grande-Résie, il est opportun de recourir à l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de contracter auprès de la Caisse du Crédit Agricole de Franche-Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant 15.000 € / Durée : 60 mois / Taux fixe : 3.09 %

Périodicité : remboursements trimestriels / Frais et commissions : 200 euros

Le conseil municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise le Maire à signer le contrat de prêt et toutes les pièces afférentes

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE

M le Maire donne connaissance d'une demande de subvention déposée par l'Association « les Copains de Chevigney »

Mme BRILLAUD, présidente de l'Association, quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 300 euros pour 2025. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2025.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

M. le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2025 :

Dépenses de fonctionnement	60.520,39 €	Recettes de fonctionnement	60.520,39 €
Dépenses d'investissement	50.437,40 €	Recettes d'investissement	50.437,40 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif.

TARIF DES PORTIONS D'AFFOUAGE 2024-2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le tarif de l'affouage à 90 euros la portion.

ENCAISSEMENT RECETTE

Le Maire expose que la Commune a été destinataire d'un chèque de 37.59 euros émis par TOTAL ENERGIE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'encaissement de ce chèque et charge le Maire des écritures.

QUESTIONS DIVERSES

- Le problème des nuisances sonores est à nouveau évoqué.
- Le conseil municipal tient tout particulièrement à remercier Jean-Paul GROSJEAN et Jean-François SIMONNOT pour les travaux de peinture effectués bénévolement sur le bâtiment communal.